DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMITE DIRECTEUR

Réunion : du vendredi 12 juin 2020 tenue au siège du district à Vesoul

Présidence : M. PRUDHON

Présents : MM. BITON - CAMPENET - CLAUDE – DROIT – ENCARNACAO - GIBOULET - LEMERCIER - MALIVERNAY – MASSON - MOINE – PRETOT – TRIFIGNY - VARENNES

Excusé : MM DEBARLE.

Invité : M. COUTOT (Président de la CDA)

Participe : M. TAVERDET (Directeur Administratif).

Philippe PRUDHON ouvre la séance de ce dernier Comité Directeur de la saison 2019/2020, informe des membres excusés, et se réjouit que tous les membres, ainsi que leurs familles n'aient pas connu de soucis de santé liés à l'épidémie, ainsi que du fait de retrouver chacun dans des conditions normalisées, après plusieurs mois sans réunions présentielles.

I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 11 mai 2020 (configuration électronique).

Aucune observation supplémentaire n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

II) Informations vie du district/dossiers en cours par le Président.

Informations « vie du district » :

Information vie du District :

- Période confinement Covid-19 :

  Le Président et le Directeur Administratif ont essayé, dès le début de la pandémie, de communiquer aux clubs, aux élus, aux membres des commissions, aux arbitres, chaque

semaine afin de les informer de l'évolution des décisions de la FFF, et de les accompagner du mieux possible.

Le Bureau du District s'est réuni toutes les semaines en format visio afin de maintenir l'activité et prendre les décisions nécessaires.

Un maximum d'informations a été diffusé, et des actions et des animations ont été mises en place pendant cette période.

Le choix fort a été également pris en accord avec le Directeur Administratif de garder un lien interne et externe avec les clubs, par la non-fermeture du secrétariat du District (téléphone, courriels et courriers). Une présence évolutive en fonction de la situation sanitaire a été réalisée durant toute cette période.

Des dispositions concernant l'activité des autres salariés ont été prises après concertation et accord avec eux, en lien avec les possibilités édictées par le gouvernement tout au long de cette période (arrêt garde enfant, chômage partiel).

A compter du mardi 2 juin, le Bureau du District a souhaité que l'ensemble des salariés administratifs et techniques reprennent leur activité, en accord avec les intéressés et dans le respect des règles sanitaires.

- CDA : renouvellement des arbitres saison 2020/2021

Les dossiers de renouvellement arbitres saison 2020/2021 ont été adressés aux intéressés par voie postale le mardi 19 mai dernier.

Date limite retour des dossiers/statut arbitrage club : 31 août 2020.

La CDA se réunit le 29 juin prochain pour statuer sur les classements finaux de la saison 2019/2020.

Félicitations aux jeunes arbitres haut-saônois candidats à l'examen de Jeune Arbitre Fédéral (JAF). Félicitations à Evan Jéronimo qui a connu le succès, et encouragements à Quentin Campenet qui a échoué de très peu, à cet examen difficile et très sélectif.

- Commission organisation Compétitions :

La commission s'est réunie le 26 mai dernier, la liste des équipes seniors championnat 2020/2021 par niveau a été établie en conformité avec les décisions du Comex de la FFF en date des 16 avril 2020 et 11 mai 2020, avec les ordres de repêchages par niveau.

La liste des équipes U18 D1 et U15 D1 a été également définie en conformité avec les critères d'accessions validés par le Comité Directeur du 11 mai 2020.

La circulaire d'engagement des compétitions District saison 2020/2021 a été adressée aux clubs le mardi 2 juin 2020 (date limite inscription via foot clubs fixée au 21 juin 2020).

Un questionnaire « Google Forms » relatif aux pratiques associées a été adressé à tous les clubs par courriel le 9 juin 2020 (date limite retour fixée au 21 juin 2020)

La commission se réunira le mercredi 24 juin 2020 afin de constituer les groupes championnat seniors saison 2020/2021 et les groupes U18 D1 et U15 D1.

La Ligue de Bourgogne Franche-Comté a fixé la date de reprise du championnat R3-R2 et R1 seniors au 12-13 septembre 2020.

Le 1er tour de la coupe de France est fixé le dimanche 30 août 2020 et le 2ème tour aura lieu le dimanche 6 septembre 2020.

- Informatique :

Une réunion information/formation logiciel Foot clubs se déroulera le mardi 30 juin 2020 à 18H00 au siège du District à Vesoul.

- Assemblée Générale (élective) du District :

Suite au report de l'Assemblée Générale initialement prévue le samedi 27 juin 2020 en raison de la situation sanitaire/Covid-19, celle-ci se déroulera le samedi 14 novembre 2020 au matin à Vesoul (salle des conférences de la mairie de Vesoul). Pas de modification du club support de cette assemblée (Vesoul Racing) déjà validé par un précédent Comité Directeur.

Assemblée générale ordinaire (finances) et extraordinaire (élections du Comité Directeur).

- Remise label jeunes 19/20 :

Le label jeunes sera remis au club de Jasney le vendredi 19 juin à 19H00 à la salle des fêtes. A noter qu'il reste, à ce jour, à remettre leur label aux clubs du Fc 4 Rivières, Noidans les Vesoul et Rioz/Etuz/Cussey.

- Campagne ANS 2020 : date limite retour 31 mai 2020.

Le dossier de subvention du District a été déposé dans les délais impartis.

Dossier clubs : 2 dossiers ont été saisis par les clubs sur la plateforme dédiée :
FFM La Romaine (développement futsal) et Fc Monts de Gy (structuration club).
Ces deux dossiers ont fait l'objet d'une instruction par notre instance et ont été transmis à la Ligue Bourgogne Franche-Comté pour décision. Une réunion visio est prévue le mercredi 17 juin 2020 sur ce sujet.

A noter que la date limite du 31 mai 2020 de dépôt a été confirmée comme ferme et définitive par les services de l'Agence Nationale pour le Sport.

- Fermeture secrétariat/congés d'été :

Du vendredi 3 juillet au soir au mardi 4 août au matin.

Dossiers en cours

- Information groupements équipes de jeunes :

Un courriel a été adressé le 30 avril dernier à l'ensemble des clubs concernés par un groupement d'équipes de jeunes pour la saison 2019/2020.

Après réception et étude, les documents administratifs ont été adressés à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football conformément aux modalités prévues.

Reconductions :

Groupement CC Villersexel (Athesans/Gouhenans + Villersexel/Esprels)
Groupement Larians Rougemont (Larians + Rougemont Concorde)
Groupement Mille Etangs (Melisey/St Barthélémy + Servance/Ternuay)

Groupement Pays Riolais (Perrouse + Rioz/Etuz/Cussey)

Arrêts :

Groupement Frotey Colombe (Colombe + Frotey Vesoul)
Groupement Val Semouse (Aillevillers + Fontaine)
Groupement Espérance 2 Vels (Arc Gray + Autrey + Fc 2 Vels)

Créations :

Groupement Arc Autrey Gray (Arc Gray et Autrey).
Groupement 3 Rivières (Conflans + Fontaine + Luxeuil AS).

- Changement de nom saison 2020/2021 :

  Club FFM La Romaine : dossier en cours relatif à un changement de nom : Fc Fretigney-Maizières-La Romaine.

  Dans l'attente du récépissé de la préfecture pour envoi à la Ligue Bourgogne Franche-Comté de football.

- Dossiers affiliation nouveaux clubs saison 2020/2021 :

  Pas dossier finalisé réceptionné à ce jour.

- Dossier fusion club saison 2020/2021 :

  Le dossier de fusion des clubs de Port/Saône et Scey/Saône a été adressé à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

  Celui-ci a été validé par la commission compétente, et est transmis au Conseil d'Administration pour validation.

- Fonds de solidarité clubs/Covid-19 :

  Suite au Comité Exécutif de la FFF de jeudi 4 juin, un Fonds de Solidarité du Football a été décidé pour venir en aide à l'ensemble des clubs amateurs.
  C'est un accompagnement financier important pour aider les clubs à redémarrer la saison prochaine, après la période très difficile vécue.
  La Ligue Bourgogne Franche-Comté et ses 7 Districts ne peuvent que se féliciter de ce soutien financier indispensable.
  Ce fonds de solidarité alimenté par la FFF, les Ligues et les Districts s'élève à un total d'aide aux clubs de 30 M€.

  En particulier, chaque club amateur percevra une somme de 10 € par licencié. Cette aide est constituée d'une contribution commune entre la Ligue et les Districts de 3€ par licencié, et d'un abondement de 7€ de la FFF.

  Concernant le territoire burgo comtois, la contribution est partagée entre Ligue (1,5€ par licencié) et Districts (1,5€ par licencié). Elle est importante et totalement nécessaire pour aider les clubs à surmonter la crise du Covid-19.
  Elle représente un effort financier conséquent (environ 300 000 euros) de la part des instances régionales et départementales.

  Chaque club amateur de notre territoire qui en fera la demande percevra 10 € par licencié, ce qui constitue un appui sans doute essentiel pour assurer un accompagnement financier.
  Pour en bénéficier, chaque club devra répondre au questionnaire en page d'accueil de son compte FootClubs**.**

Ces 10 € par licencié seront crédités dès le début de la saison prochaine sur les comptes clubs de la Ligue (5 € par licencié) et de votre District (5 € par licencié).

En complément, les clubs de moins de 100 licenciés bénéficieront d'une aide en matériel (dotation de ballons) pour redémarrer la saison (montant de l'aide au niveau national = 3 M€).

Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation viendra compléter le dispositif.

- Factures clubs saison 2019/2020 :

Facture matches aller : date limite réception initiale : 15/04/2020

Décision bureau du 21 avril 2020 compte tenu de la situation sanitaire/Covid-19.

A défaut de réception de la totalité de la somme due sur le compte du District le 15 juin 2020, (ce qui implique des envois de chèques par courrier suffisamment à l'avance permettant le crédit effectué à la date du 15 juin 2020), la ou les équipes du club ne pourront pas s'engager dans les compétitions seniors et jeunes de la saison 2020/2021 (NB : la date du 15 juin devant être également la date limite des engagements de la saison 20/21).

Un travail d'accompagnement téléphonique a été réalisé par le Directeur Administratif à partir du 4 juin vis-à-vis des clubs dont le règlement n'a pas été fait à cette date, ceci, afin de permettre d'être en conformité à la date du 21 juin 2020 (date de clôture de la procédure d'engagements / cf. circulaire engagements saison 20/21, du 29 mai 2020).

Suite à la décision du Bureau du 3 juin 2020, il a été également communiqué que les clubs concernés ont la possibilité de régler la somme en 2 ou 3 fois avec réception de tous les règlements à la date du 15 juin 2020 et une date limite d'encaissement du dernier paiement fixée au 20/08/2020 pour garantir l'intégralité du règlement crédité sur le compte du District pour le 1er septembre 2020.

A défaut de situation non réglée, au 21 juin 2020, les équipes du club ne seront pas engagées pour la saison 2020/2021.

Liste des clubs n'ayant pas réglé à ce jour : Aillevillers – Héricourt Galactik – Héricour City – Lure JS – Lure Sporting – Luxeuil AS (partiellement) – Melisey/St Barthélémy – Soing (partiellement) – Vesoul Nord.

Facture matches retour : en principe, envoi des factures au 15/09/2020 pour un règlement au 15/10/2020

Une reprise des éléments normalement à facturer aux clubs sur les factures matches retour en lien avec l'arrêt des compétitions au 13 mars 2020 va être réalisée par le trésorier du District.

Une présentation sera réalisée à un prochain Bureau. Des propositions seront faites pour une décision à intervenir lors de la première réunion du Comité Directeur du début de saison 2020/21.

III) Situation de M. Louis Mougin, salarié du District

Après un rappel des éléments de contexte relatifs au parcours de M. Mougin (contrat d'apprentissage au District sur la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2019, puis Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 31/08/2019 suite à décision du Comité Directeur du 13 mai 2019), il est rappelé la politique de développement de notre instance décidée sur la mandature actuelle (2016-2020) et envisagée sur la prochaine (2020-2024).

L'axe politique d'accompagnement des clubs permettant de favoriser leur développement, tout en étant en phase avec les orientations fédérales, doit impliquer la maîtrise des moyens à mettre en place et en œuvre afin de concrétiser ce choix. L'impact sur l'équipe technique du District est évident pour permettre de réaliser toutes les actions par une présence suffisante de salariés.

En outre, M. Mougin étant connu et apprécié de notre instance depuis presque 5 années, il apparait évident de lui proposer un maintien sur le poste actuellement occupé. Cela a fait l'objet d'échanges avec lui par le Président du District, le Bureau, et il est donné lecture d'une lettre écrite par l'intéressé, à l'attention des élus du District, au travers laquelle il indique candidater dans cette fonction et poursuivre ainsi son engagement au sein du District.

Un tour de table est réalisé où chacun a pu largement s'exprimer sur ce sujet.

Le mode de consultation par « vote à bulletin secret », comprenant 4 votes distincts, est retenu pour statuer sur ce dossier.

Vote numéro 1 : quel choix de stratégie pour le District au titre de la mandature 2020/2024 ?

Question : choix d'une « stratégie de développement » ou « gestion régalienne d'un centre de gestion du football » ?

Résultats :

Stratégie de développement : 12 voix
Stratégie de gestion régalienne : 1 voix
Vote blanc : 1

Vote numéro 2 : Suite à la réponse apportée au vote n°1 (choix d'une stratégie de développement pour le District).

Question : cela implique t-il le besoin d'un technicien additionnel à ceux déjà en poste (Stéphanie Barbier et Stéphane Begel).

Résultats :

Oui : 13 voix
Non : 1 voix

Vote numéro 3 : Suite à la réponse apportée au vote n°2, quelle nature de contrat peut-elle être proposée dans le cas du maintien sur le poste de M. Mougin).

Question : proposition d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Résultats :

CDD : 5 voix
CDI : 9 voix

Vote numéro 4 : Suite à la réponse apportée au vote n°3, le Comité Directeur du District se prononce t-il favorablement ou pas vis-à-vis de la possibilité pour M. Mougin de contracter avec un club (choix libre du club laissé à l'intéressé) dans le cadre d'un projet de formation au D.E.S. (diplôme d'état supérieur).

Résultats :

Oui : 10 voix
Non : 4 voix

Ce dossier sera repris par le Bureau du District afin d'établir un contrat de travail à valider et à faire signer par l'intéressé pour prise d'effet au 1er septembre 2020.

IV) Calendrier semaines à venir.

- Réunions Comité Directeur :

Lundi 24 août 2020 à 18H30.

Lundi 19 octobre 2020 à 18H30.

- Assemblée Générale du 14 novembre 2020 :

Quelques dates :

Convocation (article 12.5.1 des statuts du District) : à adresser aux clubs + parution site avant le vendredi 30 octobre 2020.

Candidatures à l'élection du Comité Directeur (article 13.3 des statuts du District) : les déclarations doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale. La date pour l'envoi des déclarations de candidatures est arrêtée au 12 octobre 2020 (cachet de la poste faisant foi).

V) Questions diverses.

- Travail sur la réglementation du District, réalisé par le Directeur Administratif :

Suite à la réalisation d'un travail sur la réglementation de notre instance, reprenant tous les textes actuels en vigueur, un premier envoi pour lecture et remarques, ajouts, a été fait au Bureau du District, et des réunions de travail seront programmées pour finaliser le document.

Ces documents seront adressés aux clubs avant l'Assemblée Générale du 14 novembre 2020 pour prise de connaissance.

Une reprise sera réalisée lors de l'Assemblée Générale si nécessaire avant validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET